

Conditions d'admissibilité :

Conditions d'admissibilité pour le concours : Commerces et Services d'ici!

1. Participation :

- Le concours est ouvert à tous les commerces offrant produits et/ou services de la région Les Moulins (Terrebonne, Mascouche)
- Le commerce se doit d'avoir pignon sur rue.
- Les participants doivent être âgés de 18 ans et plus.
- Une seule participation par entreprise est autorisée.

2. Abonnements :

- Les participants doivent s'abonner aux comptes officiels de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) sur Instagram, Facebook et TikTok.

3. Publication :

- Les participants doivent aimer la publication officielle du concours sur Instagram et Facebook.
- Les participants doivent identifier leur entreprise dans les commentaires de la publication du concours.

4. Droits et obligations :

- En participant, les entreprises consentent à ce que la CCIM utilise les images et vidéos capturées dans le cadre du concours à des fins promotionnelles.
- Les vidéos et images prises lors du tournage sont une propriété de la CCIM. L'entreprise peut repartager la publication mais ne peut exiger de recevoir le matériel original.

5. Tirage :

- Le tirage au sort aura lieu le mercredi 17 juillet 2024 à 14h.
- Les gagnants seront annoncés sur les comptes Instagram et Facebook de la CCIM et contactés par message direct.

6. Modification et annulation :

- La CCIM se réserve le droit de modifier les conditions du concours ou de l'annuler en cas de circonstances imprévues.

En participant au concours, vous acceptez toutes les conditions d'admissibilité énoncées ci-dessus.